



Rattrapage indice sur bail rural

Par Laurent81

Bonjour,

Etant bailleur de terres agricoles, je n'ai jamais appliqué l'indice annuel de revalorisation du fermage.

J'aimerais savoir si son application peut-être rétroactive, si oui, sur quelle période?

Quelle serait alors l'année référence? (indice 100)

Il s'agit d'un bail à ferme datant du 31/12/1993.

Merci par avance.

Cordialement.